

ANNEXE 5: Liste des recommandations des audits techniques des différentes Composantes du FID IV et des actions prises

5.1 Liste des recommandations des audits techniques de la Composante d'Intervention sur les Dégâts Cycloniques effectués en octobre et décembre 2004 et des actions prises

EVALUATION DE LA COMPOSANTE D'INTERVENTION SUR LES DEGATS CYCLONIQUES - RAPPORT (OCTOBRE 2004)

No	Recommandation	Actions proposées	Situation
1	Il est demandé à la Direction du FID qu'elle exige également des ONG internationales la liste des sous-projets retenus, qu'elle examine leur éligibilité et qu'elle contrôle le mémoire technique (MT) pour les projets d'infrastructures.	- Envoyer une lettre aux ONG int. leur demandant de soumettre la liste des sous-projets retenus et d'envoyer les MT aux DR - Vérification des listes et MT	Réalisé
1.1	Réhabilitation de la RN 5a Antalaha – Maromandia – 29 km par CARE	- Vérifier si la RN 5a n'a pas été incluse dans le programme du PST - Décision sur arrêt ou continuation du projet	Projet arrêté comme exigé – Route entretenue actuellement sur fonds FER
2	Il est conseillé que les bâtiments construits ou réhabilités par le FID sont pourvu d'un système d'assainissement adéquat pour l'évacuation des eaux de pluies afin de garantir sa stabilité et sa propreté et, en même temps, de diminuer les besoins et les coûts d'entretien.	- Spécifier systématiquement l'étude et la mise en place d'un système d'assainissement adéquat dans les TDR-type BE et le DAO – type PME - Contrôle et suivi de cette mesure (études et travaux)	Les bâtiments dont les travaux ont commencé après la formulation de cette recommandation ont été pourvus d'un système d'assainissement
3	Vu la grande expérience du FID et d'autres projets comme le projet BIT/NORAD à Madagascar dans la conception anti-cyclonique des bâtiments, il sera souhaitable, à l'avenir, d'organiser un stage de formation court - recyclage des ingénieurs et des techniciens des DR du FID, des BE et des ONG pendant quelques jours – leur rappelant les principes clés avant de les envoyer sur le terrain.	- Sous-traiter l'élaboration de quelques modules spécifiques traitent ce thème au Centre HIMO ou à un BE malgache expérimenté sur la base des expériences actuellement	Réalisé en décembre 2004 et formation continue à Mahajanga sur un chantier-école (à partir de septembre 2005)

4	Il est fortement conseillé de revoir sérieusement l'ensemble des PTA relatifs aux différents projets (FID IV, Protection Sociale, EPT et DC) confiés au FID en tenant compte de sa capacité d'absorption	- Ajuster les PTA des différents projets confiés au FID (FID IV, EPT, Protection Sociale et DC)	Réalisé
5	Malgré le volume trop élevé des tâches confiées aux chargés de projets FID, il est conseillé que les DR du FID soient toujours représentées lors de la réception des travaux. L'obligation d'associer les cadres du FID ou ses représentants devrait également figurer comme clause dans les contrats-type passés avec les ONG. Une autre possibilité est de déléguer ces tâches temporairement à des consultants individuels contractés par le FID pour une grappe de sous-projets.	- Lettre aux ONG stratégiques leur informant qu'il est obligatoire d'inviter le FID lors de la réception des travaux	Les DR du FID ont participé à la réception des travaux mis en œuvre par des ONG stratégiques.
5.1	Problèmes sur l'utilisation des ressources/travaux pas achevés sur les sous-projets (12 et 19) mis en place par SAMPATI.	- Demander en écrit, des rapports du chantier et l'état financier sur ces deux projets - En informer l'auditeur financier	Resolu
6	Comme spécifié dans l'additif au MDP, il est recommandé que la passation de marchés de gré à gré est utilisable uniquement dans le cas où il n'existerait pas de concurrents. En plus, il est conseillé de mentionner dans le PV de dépouillement des offres les raisons pourquoi on a utilisé cette mode de passation de marché.	- Lors des réunions régulières DG/DR rappeler les DR des principes de passation de marchés pour les projets DC	Sera exigé dans le nouveau Manuel de Procédures afférent à la composante « Réponses aux Chocs ».
7	Il est recommandé que le FID demande aux ONG de préciser dans leurs rapports finaux la liste et la fréquence des activités de sensibilisation et d'animation qu'elles ont menées pour assurer l'entretien et quel système d'entretien qu'elles ont mis en place. Jusque maintenant, on ne trouve que de rapports classiques avec les travaux réalisés et les dépenses effectuées.	- Envoyer une lettre aux ONG leur demandant de traiter également cet aspect dans leurs rapports finaux	Réalisé
7.1	Différend entre le FRAM et l'entreprise qui a réalisé le sous-projet 20 reconstruction de l'EPP Saranonjana	- Vérifier la justification de la demande du FRAM et régler le problème	Selon la DRA, le différend a été résolu après confrontation entre les responsables de l'Entreprise et les bénéficiaires concernés.

EVALUATION DE LA COMPOSANTE D'INTERVENTION SUR LES DEGATS CYCLONIQUES - RAPPORT (DECEMBRE 2005)

No	Recommandation	Actions proposées	Situation
1	Il est recommandé que la Direction du FID demande à la Banque Mondiale la prolongation de la durée du crédit supplémentaire avec quatre mois (jusque fin juin), permettant au FID et aux ONG stratégiques d'achever les activités post-cycloniques selon les règles d'art.	- Envoi d'une demande officielle par le biais du Gouvernement	Réalisé
2	Comme les leçons tirées de cette Sous-composante serviront pour l'avenir, il est conseillé de calculer la rentabilité (valeur nette actuelle - NPV) des différentes solutions possibles afin d'être en mesure de prendre des décisions non seulement sur des bases techniques mais aussi économiques.	- Recruter un consultant économiste (national ou international) pour effectuer ces études de rentabilité sur quelques sous-projets (solutions intermédiaires) et les comparer avec des projets classiques.	Fortement conseillé – à réaliser encore
3	Il est conseillé de revoir la conception initiale du volet « Protection Sociale », pour ce qui concerne l'entretien ou l'aménagement sommaire des pistes, pour permettre des solutions techniques adéquates en conformité avec la politique du transport en milieu rural.	- Lors de la revue à mi-parcours, il est conseillé de discuter ce thème et d'élaborer des propositions concrètes et si nécessaire de faire appel à un spécialiste dans ce domaine.	Sera proposé dans le nouveau Manuel de Procédures afférent à la composante « Réponses aux Chocs ».
4	Un ensemble de mesures est requis pour améliorer la qualité des sous-projets mis en place par le FID et ses partenaires.	- Discuter les différentes solutions possibles lors de l'atelier qui sera tenue pour la revue à mi-parcours - Mettre en place des réformes indispensables	Qualité s'est améliorée Action en cours
5	Il est vivement conseillé de faire un relevé contradictoire pour des sous-projets CARE à Maintirano afin d'établir un métré comportant la quantité des travaux déjà réalisés qui peuvent être retenus, des malfaçons qui doivent être corrigées par CARE avec ses propres fonds, des travaux restants et les coûts y relatifs.	- Désigner les cadres techniques (ou BE) qui font effectuer ce relevé contradictoire - Effectuer le travail le plus vite possible	Réalisé
	DRM: Sous-projets 27 - Reconstruction de l'EPP à Antsiatsiaka ; 32 - Réhabilitation du marché de Maintirano ; 33 - Réhabilitation de la maison communale de Maintirano.	- Apporter des corrections ou travaux confortatifs/additionnels comme suggérés dans la partie B du rapport.	Réalisé

	DRU: Sous-projets 41 - Réhabilitation du CEG Centre Morondava ; 45 - Réhabilitation du Collège Saint Joseph à Mahabo ; 46 - Réhabilitation EPP Bemanonga.	- Item pour sous-projet 46 et prendre des mesures pour résoudre les problèmes contractuels (sous-projet 41 et 45)	Réalisé
6	Il est à rappeler que les procédures de la BM permettent de rejeter l'offre la moins disante si la Commission Régionale d'Attribution des Marchés est convaincue que la PME n'est pas du tout en mesure de réaliser ces travaux pour ce prix. Il est également recommandé de reprendre la formation des PME de la Province de Toliary dans le calcul des sous-détails de prix.	- Rappeler les DR des procédures de passation des marchés lors de la rencontre prochaine DG/DR - Organiser des séances de formation des PME dans le calcul des sous-détails de prix.	C'est prévu par la Direction technique (mois de septembre et octobre)
7	Cette formule (négocier des marchés avec des consortiums au lieu de faire appel à des PME individuelles) est une nouveauté qui mérite d'être évaluée en profondeur à la fin du programme DC afin de voir si elle mérite d'être continué pour le programme courant ou si elle est uniquement valable pour des programmes spéciaux comme celui-ci.	- A la fin de cette sous-composante, faire un bilan des contrats passés aux consortiums (en termes quantitatifs & qualitatifs et délais d'exécution)	La DG a demandé d'étendre cette recommandation à certaines PME qui ont obtenu un grand nombre de marchés au niveau de la DR de Toamasina
8	Ayant comme objectif principal de combattre la pauvreté, il est souhaitable que le FID introduise, dans les marchés passés avec des entreprises, des conditions de travail décent pour ses employés ou sous-contractants.	- Lancer une étude (à réaliser par un consultant national) comment les conditions de travail peuvent être améliorées dans les contrats PME passés par le FID	Ces conditions figurent dans le contrat des PME, mais est moins contrôlé qu'au début du FID. Fera partie des formations futures organisées au profit des communes.

5.2 Liste des recommandations de l'audit technique de la Composante Protection Sociale effectué en décembre 2004 et des actions prises

RECOMMANDATIONS		Actions prises par la DG et les DR	REMARQUES
1	L'information des communes et la formation des agences d'exécution doit être une activité continue pour le FID.	Des séances de formation continue au niveau des communes a été approuvée par la DG	- les DR continueront la formation des communes dans le cadre du FDC et des PR pour des projets communautaires
2	Le FID devrait être plus sélectif lors de l'examen des projets qui nécessitent beaucoup de matériaux ou d'équipements ou une technicité relativement élevée.	Note circulaire (DG)	- Travaux de pavage ont été abandonnés sous le guichet PS
3	Le FID devrait accepter des délais plus longs qu'un mois surtout si cela permet d'améliorer le ciblage et la qualité.	Instruction ferme par la DG	- Délais suivant le volume des travaux.
4	Le FID devrait favoriser les agences d'exécution bien implantées dans les communes.	Item	- Emploi des AGEX proposées par les communes ou les bénéficiaires.
5	Il est recommandé aux Directions Régionales d'éliminer les lettres d'approbation et de notification tout comme les ordres de service de démarrage. Il suffit de préparer la convention avec éventuellement une lettre d'accompagnement suivant le modèle utilisé à Antsiranana. On pourrait même éliminer cette lettre d'accompagnement et inclure les stipulations y contenues dans la convention.	Item	
6	Il est recommandé de charger les Directions Régionales du suivi des conventions avec les ONG stratégiques. Il convient de clarifier dans quelle mesure ces conventions sont soumises aux conditions du Manuel de Procédures de la composante Protection Sociale. Si ces conventions sont soumises au Manuel des Procédures il est recommandé de préparer des conventions par région.	Suivi des DR limité au niveau technique (contrôle des MT et participation à la réception des travaux réalisés)	- Conventions signées au niveau de la DG car la zone d'intervention des ONG stratégiques s'étend sur plusieurs provinces.
7	On pourrait sans doute éliminer la demande de déblocage et considérer que la signature de la convention par l'agence vaut demande de déblocage.	Non	Selon la DAF et RAF les demandes de déblocage devraient être maintenues
8	Il est recommandé de débiter les travaux seulement après réception de la première tranche.	Instruction ferme par la DG	
9	Il est recommandé que le personnel du FID visite les projets au moins	Instruction ferme par la DG	

	une fois pendant leur exécution. Cette visite devrait faire l'objet d'un PV de visite.		
10	Le FID devrait prendre des mesures pour éliminer les retards de déboursement de la deuxième tranche. L'utilisation du système à deux tranches à plus grande échelle pourrait être envisagée. Le Manuel de Procédures devrait alors être modifié.	Item	Mesures déjà prises
11	Il serait utile d'introduire une réception officielle des travaux en présence des représentants de l'agence d'exécution, de la commune et du FID.	Item	
12	Il serait utile d'ajouter quelques indicateurs supplémentaires dans le rapport final comme par exemple le genre des emplois créés.	Item	Ajout indicateur genre
13	Il serait utile de vérifier les coûts au kilomètre des travaux d'entretien de pistes proposés dans les demandes de financement. Si ce coût dépasse les mille dollars US par km il faudrait demander à l'agence d'exécution de bien détailler sa proposition et l'analyser d'une façon critique.	Item	
14	Il serait utile de faire quelques projets de reboisement rapidement pendant les mois de janvier février 2005 afin de vérifier le potentiel de ce type de projets PS.	Pas généralisé – un projet pilote dans ce domaine est prévu par la DRD	Programmation PS prévisionnel
15	Le FID pourrait en collaboration avec les agences d'exécution définir une méthode de ciblage basée sur des caractéristiques socio-économiques et tester cette méthode avant de généraliser son utilisation.	Pas encore	Choix actuel : réponses aux chocs et actions préventives
16	Le FID devrait en collaboration avec les agences d'exécution et les autres acteurs de protection sociale définir le salaire à adopter par tous. Ce salaire devrait assurer un salaire décent. Si ce salaire ne permet pas un auto ciblage efficace, d'autres méthodes de ciblage complémentaires devraient être mises en place.	Le FID applique de nouveau une rémunération de 7500 FMG pour 5 heures de travail	
17	Le FID devrait procéder périodiquement à des enquêtes permettant de mesurer l'efficacité du ciblage et utiliser ces résultats pour améliorer les méthodes de ciblage.	Enquêtes auprès des bénéficiaires en cours	
18	Le FID devrait procéder rapidement à l'achat de 12 véhicules 4x4 et 24 ordinateurs pour équiper les services PS des Directions Régionales).	Pas encore	Opération en cours. Mise en place de la Direction RAC
19	Le FID devrait compléter et mettre à jour le SIFID en ajoutant les informations concernant les indicateurs et en rentrant toutes les données, puis maintenir le SIFID à jour et l'utiliser comme un outil de gestion.	Réalisé SIFID PS est à jour	
20	Le FID pourrait utiliser d'avantage son site Internet http://www.fid.mg/ pour communiquer avec ses partenaires.	Webmaster a été recruté Site web dynamique mis en place	

5.3 Liste des recommandations de l'audit technique du Programme de Développement Communautaire effectué en octobre 2004 et des actions prises

	RECOMMANDATIONS	Actions prises par la DG et les DR	REMARQUES
1	A l'avenir, pour une vision et un bilan complet, il serait utile de faire aussi l' audit des projets impossibles à atteindre par route ou ayant un accès très difficile et requérant un temps excessif. Ceci implique une adaptation du délai accordé à la mission d'audit et / ou la location d'un service hélicoptère.	Pendant cette mission d'audit, la DG a loué un petit avion pour visiter des projets dans la Province de Mahajanga	
2	Pour les PCC et les FDC, il est recommandé de réunir tous les dossiers relatifs à un projet dans un seul endroit à convenir avec le FID. Ces dossiers doivent pouvoir être consultés par le FID, les auditeurs à tout moment.	Réalisé	
3	Pour les PCC et les FDC, il est souhaitable que le FID d'un commun accord avec les Cellule des projets / programme / Commune établisse une liste des documents qui doivent obligatoirement être en sa possession.	Réalisé	
4	Il est souhaitable que le FID entreprend une formation / information pour les BE et PME sur les critères de recevabilité et éligibilité en vue de baisser le nombre des offres non éligibles.	Prévu par la Direction Générale (Action DT)	
5	Le FID devrait imposer / uniformiser pour tous les projets et pour toutes les provinces le coefficient de déboursé K utilisé par les BE dans l'estimation des marchés de travaux. Ceci permettra de disposer de prix de référence que l'on peut comparer par chantier et par province.	Idem	Les PME ont le droit de choisir librement le coefficient de déboursé K (selon la taille de la PME)
6	Le FID devrait entreprendre une formation sur la préparation des offres et sur l'étude et le calcul des prix en faveur des BE et PME : Ceci est d'autant plus justifié compte tenu de l'actuelle période inflationniste.	Idem	
7	Le FID devrait exiger le calcul du sous détail des prix des entreprises comme cela se faisait auparavant (1998) et qui avait donné des bons résultats. Dans cette optique, il faudrait introduire le critère de recevabilité relatif au montant global du marché et aux prix unitaires par rapport à l'estimation des prix de référence (seuils à discuter).	Recommandation qui n'est pas acceptable pour la BM	L'offre, qui est à la fois éligible et recevable plus la moins disante, est la pratique courante pour les projets de la BM.
8	Il est primordiale de mettre hors d'eau le bâtiment , autrement dit utilisation systématique des gouttières et descentes d'eaux pourvues de coudes et de supports traités à l'antirouille et peinture à l'huile, selon les règles de l'art. Cette approche devrait s'appliquer aussi dans les régions à faible pluviométrie comme	Les bâtiments dont les travaux ont commencé après la formulation de cette recommandation ont été pourvus d'un système d'assainissement	

	Tuléar. Le concepteur devrait utiliser des astuces comme par exemple le passage des tuyaux dans l'épaisseur de la véranda et /ou cacher les canalisations.		
9	Il est recommandé la mise en œuvre d'un système de canalisation approprié (avec puisards) pour l'évacuation des eaux pluviales. Ceci est primordial pour la stabilité, pour la propreté des lieux et le bon fonctionnement de l'établissement.	Item	
10	Il est recommandé de protéger les acrotères avec les solins pourvus d'égouttoir selon les règles de l'art (égouttoir distant 2 cm environ du mur). Le coût total de cette intervention est insignifiant et très vite amorti si l'on pense que le bâtiment sera toujours « en bonne santé » et ne nécessitera plus de travaux de réparation des façades / réfection de peinture.	Pas appliquée dans toutes les DR.	Testée avec succès dans quelques projets pilotes dans la DRD
11	Il est recommandé de réaliser le dallage de la véranda selon les règles de l'art comme prévu par les plans type FID, de prévoir les joints de dilatation et le bouchardage de la chape.	Action prise	
12	Il est recommandé d'utiliser du bois sec (au moins 1 année de séchage naturel) ou du bois étuvé provenant exclusivement des plantations agréées (mesures environnementales obligent). Comment ? Une proposition serait celle de faire appel à des partenaires solides régionaux, à ce qui ont déjà fournis du bon travail, leur soumettre un plan de travail annuel (besoin annuel de portes, fenêtres, battants, voliges en bois pour la réalisation de X CSB, X écoles, X m2 de voliges), leur demander l'offre, les engager avec un contrat pluriannuel renouvelable par an et géré directement par le FID (achats groupés >> réduction des prix).	Utilisation de menuiseries métalliques au lieu de menuiseries en bois. La majorité des scieries locales n'ont pas suffisamment de fonds propres pour stocker un volume important de bois.	Comme le PDC est un projet qui applique une approche ascendante (demand-driven project), il n'est pas possible d'établir des contrats pluriannuels.
13	La mission d'audit technique conseille l' utilisation de falafa (là où c'est faisable, voir DRD) pour les faux plafonds seulement si le FID aura l'assurance que le travail sera fait selon les règles de l'art (fibre naturelle sèche, soin dans l'assemblage des tiges, peinture transparente ou légèrement colorée à l'huile). Ceci, quand est bien fait, est une alternative viable au plafond en voliges.	Pas appliquée dans toutes les DR. Une reprise de la généralisation de cette pratique, déjà recommandée par des audits en 1996 et 2001, en plus de la solution Onduline, est souhaitable.	Re - Testée avec succès dans quelques projets pilotes dans la DRD
14	Il est recommandé d'utiliser les faux plafonds rampants au lieu des faux plafonds horizontaux comme il est bien fait au niveau de la DRD. Ceci réduit considérablement la possibilité des chauves souris de s'installer à l'intérieur des bâtiments. Pour empêcher totalement leur nidification, il est conseillé (aussi pour la DRD), entre autre, d'ajouter à la planche de rive une tôle coupée selon les ondulations de la toiture et mettre des « moustiquaires-maillles en fer » au niveaux des claustras.	Action prise <u>Note FID</u> : les faux plafonds rampants sont déjà généralisés au niveau du FID autant pour les fermes en bois (apparents) que pour les poutres rampants.	

15	En vue d'optimiser davantage ces deux volets, il serait bien suivre le même approche utilisé pour la menuiserie en bois (optimisation des mesures, des cadres, des fermetures, cadenas, bonshommes, tables bancs, chaises, etc., appel à des partenaires régionaux solides, contrat pluriannuel renouvelable tous les ans, gestion directe par le FID).	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
16	La mission d'audit recommande une meilleure qualité générale des bétons , un suivi strict du BE et de la PME de la part du FID.	Action prise Formation continue des BE et PME prévue	
17	Pour les surfaces horizontales comme les auvents et le débord des bâtiments et pour toutes surfaces en béton, il est plus approprié d'utiliser de la peinture acrylique pure . Ce type de peinture est facilement repérable sur le marché local (voir enquête faite par la mission à Tamatave).	Action prise par la DRD et déjà transmise par une note de la DG auprès de toutes les DR.	
18	Au niveau de la conception des bâtiments, il serait souhaitable, à l'avenir, d' éviter le débord du soubassement , l'on évitera ainsi le dépôt de poussière et la stagnation de l'eau de pluie, source d'humidité.	Testée avec succès dans quelques projets pilotes dans la DRD et déjà transmise par une note de la DG auprès de toutes les DR.	
19	Pour les façades extérieures (surtout) et intérieures des bâtiments, utiliser de préférence des peintures aux silicates qui durent plus longtemps. La direction technique du FID qui continuellement est à la recherche des meilleures solutions, devrait approfondir au niveau local les recherches et adapter par la suite le cahier des charges.	Idem	
20	Les aspects techniques des projets devraient être du ressort exclusif des ingénieurs / techniciens du FID, la phase de préparation du projet (organisation des bénéficiaires, etc.) du ressort exclusif des socio - organisateurs.	Action prise	
21	Le FID doit exiger que les bureaux d'études en tant que maître d'œuvre doivent apporter des solutions concrètes et réalistes au niveau des études, proposer et indiquer au FID la faisabilité du projet et la variante la plus adaptée au contexte.	Comme le plan de charge a été réduit, les cadres techniques du FID sont en mesure maintenant de mieux contrôler les études réalisées par des BE	Il est recommandé qu'on prévoit plus de temps pour les études, en particulier, pour des projets de réhabilitation.
22	Les ingénieurs / techniciens du FID devraient contrôler / superviser systématiquement et en profondeur la qualité des études bâtiment (CSB, écoles, marchés et AEP). Pour les pistes , en particulier, vérifier les études au niveau de l'APS, de l'APD, l'existence et précision du schéma d'itinéraire et diagramme d'aménagement et les quantités de travaux y afférentes pour éviter toute litige entre	Action prise	

	BE et PME au chantier et les problèmes aux Associations / Communes.		
23	Cahier des charges pistes : revoir en détail les spécifications techniques, le mode d'exécution des travaux et la description des prix, vérifier et veiller que les BE utilisent le cahier de charges mis au point.	Des cahiers des charges pistes type ont été introduits déjà lors du FID III en collaboration avec le projet HIMO Routes (BIT/NORAD)	
24	Dans l'établissement du Programme annuel des travaux (PTA) , au niveau des routes en terre, le FID devrait tenir compte de la capacité réelle des entreprises et des bureaux d'études telle qui ressort de cette étude.	Appliquée déjà (par exemple, la DRM n'inclut plus de pistes dans son PTA comme il n'y a pas de capacité dans ce domaine au niveau de cette province).	
25	Toutes les routes en terre que le FID envisage réhabiliter devraient se faire, de préférence, en modalité PCMOD . Autrement dit, dans le cas des FDC , si les routes sont en tête des priorités du plan communal de développement, la réalisation devrait se faire en modalité PCMOD (nécessaire une modification du manuel des procédures actuel).	Non (retour en arrière selon la DG du FID)	La DG du FID est d'avis qu'il faut plutôt mieux encadrer les communes dans le suivi des BE et PME.
26	Pour une meilleure qualité des réalisations, le FID devrait contrôler / superviser plus systématiquement les travaux routes en terre, autrement dit, assurer au moins 1 à 2 visites mensuelles des chantiers pour suivre de près les prestations du BE et de l'entreprise (lire aussi plus loin la capacité de gestion des chargés de projet)	Impossible à appliquer vu le nombre élevé des projets mis en place par le FID	Exécution suivant disponibilité des ressources
27	le FID devrait réfléchir sur sa stratégie d'intervention dans le domaine de routes en terre : soit un plein engagement à toutes les différentes étapes de la réhabilitation / entretien des routes qu'il envisage faire, soit la renonce à ce type d'intervention. La mission d'audit penche pour la première solution compte tenu des besoins exprimés par les bénéficiaires dans certaines régions et que seul le FID, à l'heure actuelle, peut satisfaire. NOTA : 50% du montant alloué au projets PCMOD est absorbé par les pistes (annexe 3).	Le FID, dans la poursuite de ces activités FDC, respectera le choix des projets prioritaires fait par les CDC. Les DR encadreront mieux les communes dans le suivi des BE et PME.	
28	Pour la cote EST, le FID devrait exiger des entreprises la qualité des travaux du chantier école de Vavatenina qu'il a co-financé / réalisé en 1998 avec le projet NORAD/MTP (route encore en très bon état, chaussée empierrée).	Recommandation reçue	
29	Le FID devrait organiser une séance d'information/ formation pour les BE dans la rédaction et la tenue du journal de chantier, du rapport mensuel et du rapport final et exiger une même présentation standardisée (à mettre au point).	Formation continue des BE et des PME est prévue.	
30	Dans le cas des routes en terre et AEP, le FID doit exiger des BE que l'attachement des travaux soit fait sur la base des relevés contradictoires des travaux réellement faits. Ceci oblige le BE à prendre des mesures, faire les relevés et va dans le sens	Action prise	

	de leur professionnalisation.		
31	Le FID, à travers ses ingénieurs, devrait assurer au moins une visite de chantier par mois de chaque projet en vue de vérifier / contrôler, entre autre, la tenue du journal de chantier, la qualité du rapport d'avancement des travaux, les attachements des travaux et plus en général le respect de toutes les taches qui incombent au BE. Le personnel FID doit aussi vérifier qu'il n' y ait pas de collusion entre le maître d'œuvre et l'entreprise.	Pratique courante du FID (mais fréquence de visite de chantier moins élevée)	Exécution suivant disponibilité des ressources
32	La mission recommande une réunion DRM / fournisseur en vue de traiter tout le mobilier au xylophène pour éliminer tous les insectes/larves. NOTA IMPORTANTE : si les larves / insectes sont des termites, il faut remplacer les bois attaqués.	Action prise	
33	Pour tout contrat de fournitures, la mission d'audit technique recommande plus de précisions dans les prescriptions techniques.	FID et MENRS se sont concertés sur la mise au point des spécifications techniques.	
34	Le rendement de la main d'œuvre devrait être sérieusement pris en compte par les BE et les PME car il est à la base pour l'estimation du coût des travaux.	Fait partie de la formation continue des BE et des PME.	
35	Le FID, à travers ses chargés de projets, devrait superviser / contrôler systématiquement le travail du BE et les apports faits par les bénéficiaires avant de signer la convention de financement.	Action prise	
36	Pour la partie apports en nature des bénéficiaires, le BE doit assurer l'encadrement au cours des travaux de l'entreprise et fournir une comptabilité détaillée. Le FID doit refuser les apports en travaux si ceux-ci sont faits avant la prestation du BE.	Action prise	
37	D'ordre général: partout, là où il n'a pas été encore prononcée la réception définitive, programmer une réunion conjointe FID/BE/PME en vue de faire : i) l'état de la situation des travaux effectivement réalisés (métré des ouvrages par exemple dans le cas des pistes); ii) sensibiliser l'entretien des ouvrages / bâtiments, entamer les travaux d'entretien / réparation ; iii) entamer la réfection de malfaçons des ouvrages / bâtiments ; iv) faire l'état du fonds d'entretien versé par la Cellule de Projet au FID; v) faire l'état du reliquat de la convention FID / Association et décider de son utilisation ; vi) redynamisation de l'association des bénéficiaires / CSB / école / centre vétérinaire.	Pratique courante du FID	

38	Le FID devrait exiger des certains bureaux d'études une meilleure qualité des manuels d'entretien des bâtiments et des pistes et veiller à une présentation standardisée.	Action prise	Pour les bâtiments, les DR ont exprimé le souhait que la DG achète le manuel illustré que le projet HIMO-Bâtiments a élaboré
39	Renforcer le personnel FID pour assurer les formations aux partenaires et pour un meilleur service après vente.	Ce sera fait après la mise en place du nouvel organigramme	
40	Le FID devrait superviser de plus près les prestations de formation des partenaires relais ou, en alternative, dispenser lui même certaines formations des bénéficiaires.	Action prise	
41	Adéquation de la formation aux différents groupes cibles, avec l'introduction de plus de pratique sur le lancement des appels d'offres, sur la gestion de contrats (entre autre l'établissement et la maîtrise des attachements, le contrôle des erreurs de calcul), sur la gestion financière et administrative (entre autre, la tenue réelle du journal de banque et des autres pièces comptables).	Action prise	A renforcer en particulier pour les projets FDC
42	Il est recommandé que la formation des bénéficiaires en gestion, comptabilité et finances soit ciblée aux gens qui ont la capacité et soit assurée par le Service administratif et financier du FID au lieu des chargés de projets du FID tous confondus et qu'elle soit effectuée au moins en trois phases (formation, recyclage, recyclage au fur et mesure) et non pas en une seule fois.	Item	Item
43	Sur la base des expériences et des recherches faites, des audits techniques, le FID devrait concevoir / développer / produire du matériel didactique pratique (sous forme de bréviaire) à l'usage des partenaires (version malagasy et française).	Déjà fait A généraliser	
44	Toutes les formations inscrites dans le Programme d'Investissement de la Commune (PAI) devraient se faire en modalité PCMOD par le FID et non FDC. Le FID doit s'assurer du bien fondé et de la qualité des formations dispensées.	Toutes les communes visitées par la mission d'audit sont satisfaites de la formation déjà fournie par le FID mais insistent sur un encadrement plus régulier	
45	De préférence, le responsable technique de la Cellule de projet devrait avoir un bacc technique et / ou une expérience solide en infrastructures.	Impossible et pas soutenable à long terme	Encadrement plus régulier
46	Les fonds PCC devraient être gérés par le trésorier de la Commune avec le président de la Cellule de projet, moyennant une solide formation directe de la part du FID.	Action prise	Ce sera fait pour les PCCo (Projets communautaires gérés par les communes).

47	FID : entière prise en main / suivi des projets FDC en surbrillance	Action en cours	
48	Mise à disposition des fonds FDC aux Communes dans le premier trimestre de chaque année.	Action prise	
49	Avant de lancer un FDC, vérifier la capacité de gestion du maire et de la Cellule de Programme.	Action prise	
50	Il est souhaitable que le FID puisse faire le contrôle technique avant la réception provisoire des travaux et puisse participer à la réception provisoire ne serait que comme observateur (actuellement ces aspects ne sont pas prévus dans le manuel des procédures).	Action en cours et déjà faite par la DRD A généraliser	
51	La commune doit se doter d'un bon responsable technique permanent qui soit chargé de l'approbation / suivi technique du dossier.		Dépend de ses moyens financiers
52	Si l'on veut atteindre un rendement global plus élevé, il faut nécessairement uniformiser les rendements des trois entités, autrement dit, il faut s'assurer qu'il existe le nombre adéquat des partenaires privés et des Communes performants pour mettre en œuvre les X projets par an.	Pratique courante du FID Le FID a toujours été un pionnier à Madagascar dans la formation des PR	
53	Dans cette optique, qui demande plus de présence des agents du FID sur le terrain, il serait peut être utile d'insérer, à côté du ratio frais récurrentes (de gestion) / décaissements indiqué dans le manuel de procédures (MDP), un autre nombre, celui des projets annuels menés à bon terme, réussis et qui arrivent au cœur des bénéficiaires (pondération des deux nombres à étudier). En alternative, si l'insertion d'un tel nombre et la pondération sont difficiles à établir / calculer, il serait peu être bon de considérer que cet appui indispensable supplémentaire direct du FID sur le terrain aux partenaires privés et Associations/Communes est à considérer comme un coût du projet spécifique et non pas comme une charge récurrente pour le FID.	Possible comme le nombre de projets par chargé de projet a été réduit (retour au plan de charge normal)	Il faut fournir une formule au FID comment attribuer et évaluer (en coût) le temps consacré par les cadres du FID (à cet appui fourni aux PR) au coût du sous-projet.
54	Il est recommandé de revoir le plan de charge des chargés de projet.	Action prise en 2004	
55	Il est recommandé que l'ingénieur ou technicien s'occupe du seul volet technique (études, travaux, formations techniques) et que le socio organisateur s'occupe du volet animation / formation pour une meilleure efficacité sur le terrain Il reste sous entendu que la collaboration entre le technicien et le socio doit toujours rester forte pour atteindre globalement les objectifs du FID.	Pratique courante du FID	
56	Une bonne programmation des travaux en début d'année permet une meilleure concentration et un meilleur rendement du personnel.	Pratique courante du FID	

57	<p>Pour une meilleure efficacité du personnel et pour un meilleur rendement global du FID, (réduction du temps pris par les déplacements, des indemnités de déplacement, plus de temps pour le suivi et contrôle des projets), il est peut être utile penser à une délocalisation du FID sur le terrain, autrement dit, affectation du personnel FID (équipe composée d'un chargé de projets, d'un socio organisateur, d'un chauffeur et d'une secrétaire) dans les zones de concentration des projets. Cela va aussi de paire avec la récente création des Régions. La direction régionale du FID assumerait le rôle de direction régionale de coordination.</p>	<p>Cette recommandation résultera en des coûts de fonctionnement trop élevés selon la DG du FID.</p>	<p>C'est une considération à examiner de nouveau suivant lors de la préparation du FID V.</p>
58	<p>Souhaits des Services Administratifs et Financier (SAF) du FID : il est recommandé que le technicien (plutôt que le socio organisateur) certifie les travaux faits par les PME et les BE.</p>	<p>Pratique courante du FID</p>	